

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1779

Artikel: Hommage à Pierre Liniger : salaire différé, pouvoir économique des salariés : il a joué un rôle important dans la doctrine de DP
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012483>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

par l'appui consensuel de la quasi totalité des forces politiques du canton. Une zone constituant les nouvelles fortifications vertes de la vieille Genève, reprenant ainsi l'ancienne tradition d'une ville, capitale de la Réforme retranchée dans ses murailles grises.

- Et au-delà de la zone dite agricole, les nouveaux faubourgs, une couronne urbaine quasi continue et en croissance permanente. Une autre Genève de 300'000 habitants qui, de Douvaine (Hte-Savoie) à Divonne (Ain) et Nyon (VD) par Annemasse, le pied du Salève, Saint Julien, le pied du Jura et Gex, encercle la vieille Genève.

Trois emplois sur quatre sont concentrés dans la vieille Genève. Ce déséquilibre territorial est à l'origine, entre autres, des embarras de circulation endémiques qui bloquent Genève. Le plan directeur en préparation pour

le périmètre Praille-Acacias-Vernets, combattu par le Rassemblement pour une politique sociale du logement¹, prévoit 8'000 à 9'000 logements dont, pour l'heure, aucune habitation d'utilité publique, et 40'000 emplois, 20'000 de plus qu'actuellement. S'il est réalisé, ce plan ne pourra qu'aggraver le déséquilibre existant et ses conséquences.

La charte d'engagement du plan directeur de l'habitat transfrontalier, négociée en même temps que le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise et signée récemment par les autorités régionales françaises et suisses, reconnaît la nécessité de construire 100'000 logements d'ici 2030, une moitié en Suisse, l'autre sur France; soit plus de 2'300 logements par année à Genève, dont environ 1'100 logements dits sociaux. Or, en 2007, la production cantonale n'a atteint que 1'600 unités au total, soit à peine davantage

que les années précédentes.

Pire, non seulement les autorités genevoises peinent à atteindre des objectifs qu'elles ont elles-mêmes fixés, mais de plus, en les formulant, elles savaient qu'elles ne disposaient pas des terrains à bâtir indispensables à la réalisation. Pour les trouver, il faudrait déclasser en zone à bâtir 3% de la zone dite agricole. Ce qui a fait dire à un syndicaliste que le Conseil d'Etat a délibérément menti à ses voisins français.

DP reviendra sur le projet d'agglomération franco-valdo-genevois et le masterplan LaPraille-Acacias-Vernets

1. Le Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL) réunit à Genève les partis politiques de gauche et d'extrême-gauche, les Verts, le PDC, l'ASLOCA, les syndicats et diverses organisations caritatives.

Hommage à Pierre Liniger

Salaire différé, pouvoir économique des salariés: il a joué un rôle important dans la doctrine de DP

André Gavillet (11 mai 2008)

C'est une petite brochure. Elle date de 1966. Elle a été éditée par le Cartel syndical vaudois pour exposer les arguments à l'appui d'une motion présentée au 38e Congrès de l'Union syndicale suisse, réuni à Lucerne du 13 au 15 octobre. Son but: créer un Fonds syndical de placement. Elle a été inspirée par Pierre Liniger qui fut, trois ans plus tôt, un

des membres fondateurs de *Domaine Public*.

En quelques pages, une ligne d'action claire est énoncée. Elle tient en trois définitions du salaire:

> **Salaire réel:** le salaire réel assure le niveau de vie.

> **Salaire différé:** Le salaire

différé garantit la retraite.

> **Salaire non distribué:** Le salaire non distribué est un capital qui représente la part du travailleur sur l'enrichissement des entreprises.

Pierre Liniger consacrera sa vie de militant à donner corps à ce dépassement du salariat, étant

admis que la défense du salaire réel est la tâche prioritaire.

Mais le salaire différé n'est rendu possible que par la prévoyance professionnelle et les capitaux accumulés pour servir les pensions. Or, n'est-ce pas aux travailleurs de gérer ou de contrôler la gestion de ces capitaux? A tout le moins la part des capitaux versée par les travailleurs eux-mêmes.

A cet effet, Pierre Liniger a créé l'ARPIP (Association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance) dont le but était de former des responsables capables d'intervenir dans la gestion du deuxième pilier aussi bien dans la politique de placement que dans la défense des cas individuels. On se souvient de l'intervention médiatisée de Pierre Liniger aux usines Dubied dans le Val de Travers. Des démarches comme celle d'Ethos sont aussi

dans la ligne de cette action, révélant que les capitaux accumulés ont un pouvoir économique.

Quant au salaire non distribué, il existe d'ores et déjà, mais réservé aux administrateurs et aux cadres de la direction, notamment sous la forme de *stock options*. Rien ne s'oppose à ce que le privilège de quelques-uns soit étendu à tous les travailleurs qui ont contribué au bénéfice de l'entreprise.

Toute entreprise dynamique réinvestit la plus grande part de son bénéfice dans de nouveaux investissements autofinancés. Comme l'écrivait Alfred Sauvy, cité dans le premier numéro spécial de DP (n° 109-110), *Epargne négociée et pouvoir économique*: «*On ne peut transformer un bénéfice non distribué en salaire distribué, cela donnerait des malfaçons dans l'économie par manque d'investissements, mais on peut transformer un bénéfice non distribué en salaire non distribué*».

Pierre Liniger tenait beaucoup à ce que ces participations soient regroupées dans un fonds qui ait la capacité de mener une politique propre, notamment orientée vers la construction de logements.

La faiblesse du mouvement syndical n'a pas permis de faire démarrer cette action. Mais la visée n'en demeure pas moins juste. Le mouvement socialiste découvre les limites de la redistribution par l'impôt, d'où l'importance d'une participation aux richesses créées. La motion du Cartel syndical vaudois n'a pas eu de suite concrète, mais la proposition n'a pas perdu de son actualité et l'engagement de Pierre Liniger ne sera pas sans lendemains.